

**Délibération n°2026-23**

Nombre d'administrateurs en exercice : 26

Présents : 22

Pouvoirs : 2

Objet : Election du Président du CDG51**DEPARTEMENT DE LA MARNE****CENTRE DE GESTION DE LA FONCTION PUBLIQUE TERRITORIALE**

Sur convocation en date du 26 juin 2026, le Conseil d'Administration du Centre de Gestion de la Fonction Publique territoriale de la Marne s'est réuni le jeudi 2 juillet 2026 à 10h, au siège du CDG 51, 11 rue du Général Edmond Buat à CHALONS EN CHAMPAGNE, sous la présidence de Monsieur Patrice VALENTIN, Président du Centre de gestion de la Marne.

PRESENTS – 22

- Madame ADNET Milène, Maire de COURTISOLS
- Monsieur BARRIER Patrice, Maire de TAISSY
- Madame BIEN Nathalie, Conseillère Municipale de SAINT MEMMIE
- Monsieur CHOQUENET Nicolas, Adjoint au Maire de FISMES
- Madame DEMAY Marion, Adjointe au maire de CORMONTREUIL, Suppléante de Monsieur MARX Jean
- Madame DESSOY Anny, Maire de LES MESNEUX
- Madame DORE Marinette, Conseillère municipale de SILLERY
- Madame DUTRONQUAY Nathalie, Maire de CLESLES
- Monsieur GERARD Jean Marc, Vice-président de la CC VITRY CHAMPAGNE ET DER
- Monsieur GORISSE Gérard, Maire de FERE CHAMPENOISE
- Madame GUENET NANSOT Sylvie, Maire de VERNEUIL
- Madame LENTOCHA Corinne, Maire de BUSSY LE REPOS
- Madame LHEUREUX Candie, Adjointe au Maire d'EPERNAY, suppléante de Mme CRESPO Isabelle
- Madame MANGEOT Marie Claire, Conseillère municipale de BLANC COTEAUX
- Madame MAZY Christine, Vice-Présidente de la CA EPERNAY COTEAUX ET PLAINE DE LA CHAMPAGNE
- Madame MUNSTER Linda, Adjointe au Maire de VITRY LE FRANCOIS
- Monsieur PAUPHILLET Alain, Maire de SERMAIZE LES BAINS
- Madame RICARDE Myriam, Maire d'EPENSE
- Madame SAGUET Carole, Maire de RECY
- Madame SCHULTHESS Frédérique, CHALONS EN CHAMPAGNE
- Monsieur THOMAS Freddy, conseiller municipal de REIMS
- Monsieur VALENTIN Patrice, Président du Centre de gestion, Maire d'ESTERNAY

ABSENTS EXCUSES – 5 + 1

- Monsieur COLLART François, Président de la CC région de SUIPPES
- Madame COULON Annie, Vice-Présidente du SDIS
- Madame CRESPO Isabelle, Adjointe au Maire d'Epernay
- Monsieur MARX Jean, Maire de Cormontreuil
- Madame VASSEUR Elisabeth, Conseillère communautaire à la CUGR
- Mr MARY Dominique, Agent Comptable de l'Etablissement

AVAIENT DONNE POUVOIR – 2

- Monsieur COLLART François, à Monsieur VALENTIN Patrice
- Madame VASSEUR Elisabeth, à Monsieur THOMAS

ASSISTAIENT EGALEMENT A LA REUNION

- Madame Géraldine GROPETTI, Directrice du Centre de gestion, secrétaire de séance
- Madame Dany LEMPEREUR, Directrice adjointe du centre de gestion
- Madame LAROSE Isabelle, Maire de CHARMONT, suppléante de Madame RICARDE

L'ordre du jour appelle la question suivante : Election du Président du CDG51

Conformément à l'article 21 du décret 85-643 du 26 juin 1985 modifié, relatif aux Centres de gestion, le Conseil d'Administration élit parmi ses membres titulaires représentant les collectivités et l'ensemble des établissements publics affiliés au Centre, le Président du Centre de gestion qui est également le Président du Conseil d'administration.

Conformément à l'article L2122-8 du Code Général des Collectivités Territoriales, Madame Anny DESSOY, doyenne d'âge des membres du Conseil d'Administration, procède à un appel de candidature :

M. Patrice VALENTIN se déclare candidat

Après un vote à bulletins secrets dont le dépouillement a donné les résultats ci-après :

Nombre de votants : 24

Nombre de bulletins trouvés dans l'urne : 24

Nombre de bulletins blancs ou nuls : 1

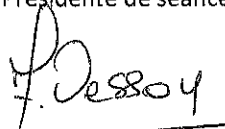
Nombre de suffrages exprimés : 23 voix pour M. Patrice VALENTIN

M. Patrice VALENTIN ayant obtenu la majorité absolue des suffrages exprimés au premier tour, est proclamé élu et installé dans les fonctions de Président du Conseil d'Administration et du Centre de gestion de la Fonction publique territoriale de la Marne.

Le Président certifie le caractère
exécutoire de la présente
délibération reçue à la Préfecture
le et affichée le

Pour extrait conforme,

La Présidente de séance,



Anny DESSOY

Délibération n°2026-24

Nombre d'administrateurs en exercice : 26

Présents : 22

Pouvoirs : 2

Objet : Fixation du nombre de vice-président et Election des vice-présidents

**DEPARTEMENT DE LA MARNE
CENTRE DE GESTION DE LA FONCTION PUBLIQUE TERRITORIALE**

Sur convocation en date du 26 juin 2026, le Conseil d'Administration du Centre de Gestion de la Fonction Publique territoriale de la Marne s'est réuni le jeudi 2 juillet 2026 à 10h, au siège du CDG 51, 11 rue du Général Edmond Buat à CHALONS EN CHAMPAGNE, sous la présidence de Monsieur Patrice VALENTIN, Président du Centre de gestion de la Marne.

PRESENTS – 22

- Madame ADNET Milène, Maire de COURTISOLS
- Monsieur BARRIER Patrice, Maire de TAISSY
- Madame BIEN Nathalie, Conseillère Municipale de SAINT MEMMIE
- Monsieur CHOQUENET Nicolas, Adjoint au Maire de FISMES
- Madame DEMAY Marion, Adjointe au maire de CORMONTREUIL, Suppléante de Monsieur MARX Jean
- Madame DESSOY Anny, Maire de LES MESNEUX
- Madame DORE Marinette, Conseillère municipale de SILLERY
- Madame DUTRONQUAY Nathalie, Maire de CLESLES
- Monsieur GERARD Jean Marc, Vice-président de la CC VITRY CHAMPAGNE ET DER
- Monsieur GORISSE Gérard, Maire de FERE CHAMPENOISE
- Madame GUENET NANSOT Sylvie, Maire de VERNEUIL
- Madame LENTOCHA Corinne, Maire de BUSSY LE REPOS
- Madame LHEUREUX Candie, Adjointe au Maire d'EPERNAY, suppléante de Mme CRESPO Isabelle
- Madame MANGEOT Marie Claire, Conseillère municipale de BLANC COTEAUX
- Madame MAZY Christine, Vice-Présidente de la CA EPERNAY COTEAUX ET PLAINE DE LA CHAMPAGNE
- Madame MUNSTER Linda, Adjointe au Maire de VITRY LE FRANCOIS
- Monsieur PAUPHILLET Alain, Maire de SERMAIZE LES BAINS
- Madame RICARDE Myriam, Maire d'EPENSE
- Madame SAGUET Carole, Maire de RECY
- Madame SCHULTHESS Frédérique, CHALONS EN CHAMPAGNE
- Monsieur THOMAS Freddy, conseiller municipal de REIMS
- Monsieur VALENTIN Patrice, Président du Centre de gestion, Maire d'ESTERNAY

ABSENTS EXCUSES – 5 + 1

- Monsieur COLLART François, Président de la CC région de SUIPPES
- Madame COULON Annie, Vice-Présidente du SDIS
- Madame CRESPO Isabelle, Adjointe au Maire d'Epernay, représentée par sa suppléante Mme LHEUREUX
- Monsieur MARX Jean, Maire de Cormontreuil, représenté par sa suppléante Madame DEMAY
- Madame VASSEUR Elisabeth, Conseillère communautaire à la CUGR
- Mr MARY Dominique, Agent Comptable de l'Etablissement

AVAIENT DONNE POUVOIR – 2

- Monsieur COLLART François, à Monsieur VALENTIN Patrice
- Madame VASSEUR Elisabeth, à Monsieur THOMAS

ASSISTAIENT EGALEMENT A LA REUNION

- Madame Géraldine GROPETTI, Directrice du Centre de gestion, secrétaire de séance
- Madame Dany LEMPEREUR, Directrice adjointe du centre de gestion
- Madame LAROSE Isabelle, Maire de CHARMONT, suppléante de Madame RICARDE

L'ordre du jour appelle la question suivante : **Fixation du nombre de vice-Présidents et Election des vice-présidents**

Le Président rappelle qu'après avoir déterminé le nombre de Vice-Président(e)s, conformément à l'article 21 du décret 85-643 du 26 juin 1985 modifié relatif aux Centres de gestion, le Conseil d'Administration doit les élire parmi ses membres titulaires représentant les collectivités et l'ensemble des établissements publics affiliés au Centre.

Le Président VALENTIN indique sa volonté de voir une représentation équilibrée des différents collèges, un respect de la parité femmes/hommes, il indique également son intérêt à pouvoir répartir sur toute une équipe, l'animation des différents dossiers du Centre de gestion.

L'ensemble des administrateurs se prononcent favorablement pour **4 postes de vice-présidents**.

L'élection se déroule à bulletin secret, à la majorité absolue des suffrages au 1^{er} tour et à la majorité relative au 2^{ème} tour.

Après concertation avec les élus, le Président propose les candidatures, en rappelant qu'il sera procédé à un scrutin distinct pour chacun des 4 postes à pourvoir. Le Président VALENTIN assure la présidence du scrutin.

1^{er} poste à pourvoir :

Est candidate Madame Milène ADNET, maire de Courtisols, membre du collège des affiliés, représentante au sous collège des communes

Après un vote à bulletins secret, le dépouillement a donné les résultats ci-après :

Nombre de votants : 24

Nombre de bulletins trouvés dans l'urne : 24

Nombre de bulletins blancs ou nuls : 1

Nombre de suffrages exprimés en faveur de Mme ADNET : 23 voix pour

Mme ADNET Milène ayant obtenu la majorité absolue des suffrages exprimés au premier tour, **est proclamée élue** et installée dans les fonctions de **1^{ère} Vice-Présidente** du Conseil d'Administration et du Centre de gestion de la Fonction publique territoriale de la Marne.

2^{ème} poste à pourvoir :

Est candidate : Mme MAZY Christine, vice-présidente de la Communauté d'Agglomération Epernay Coteaux et plaine de la Champagne, membre du collège des affiliés, représentante au sous collège des établissements publics

Après un vote à bulletins secret, le dépouillement a donné les résultats ci-après :

Nombre de votants : 24

Nombre de bulletins trouvés dans l'urne : 24

Nombre de bulletins blancs ou nuls : 0

Nombre de suffrages exprimés en faveur de Mme MAZY : 24 voix pour

Mme MAZY Christine ayant obtenu la majorité absolue des suffrages exprimés au premier tour, **est proclamé élu** et installé dans les fonctions de **2^{ème} Vice-Présidente** du Conseil d'Administration et du Centre de gestion de la Fonction publique territoriale de la Marne.

3^{ème} poste à pourvoir :

Est candidate Madame DESSOY Anny, maire de LES MESNEUX, membre du collège des affiliés, représentante au sous collège des communes

Après un vote à bulletins secret, le dépouillement a donné les résultats ci-après :

Nombre de votants : 24

Nombre de bulletins trouvés dans l'urne : 24

Nombre de bulletins blancs ou nuls : 1

Nombre de suffrages exprimés en faveur de Mme DESSOY Anny, 23 voix pour

Mme DESSOY Anny ayant obtenu la majorité absolue des suffrages exprimés au premier tour, **est proclamée élue** et installée dans les fonctions de **3^{ème} Vice-Présidente** du Conseil d'Administration et du Centre de gestion de la Fonction publique territoriale de la Marne.

4^{ème} poste à pourvoir :

Est candidat Monsieur GERARD Jean Marc, vice-président de la Communauté de communes Vitry Champagne et Der, membre du collège des affiliés, représentant au sous collège des établissements publics

Après un vote à bulletins secret, le dépouillement a donné les résultats ci-après :

Nombre de votants : 24

Nombre de bulletins trouvés dans l'urne : 24

Nombre de bulletins blancs ou nuls : 1

Nombre de suffrages exprimés en faveur de M. GERARD Jean Marc : 23 voix pour

M. GERARD Jean Marc ayant obtenu la majorité absolue des suffrages exprimés au premier tour, **est proclamé élu** et installé dans les fonctions de **4^{ème} Vice-Président** du Conseil d'Administration et du Centre de gestion de la Fonction publique territoriale de la Marne.

Pour extrait conforme,

Le Président, Patrice VALENTIN

Le Président certifie le caractère
exécutoire de la présente
délibération reçue à la Préfecture
le et affichée le

Délibération n°2026-25

Nombre d'administrateurs en exercice : 26

Présents : 22

Pouvoirs : 2

Objet : Composition du bureau du conseil d'administration

**DEPARTEMENT DE LA MARNE
CENTRE DE GESTION DE LA FONCTION PUBLIQUE TERRITORIALE**

Sur convocation en date du 26 juin 2026, le Conseil d'Administration du Centre de Gestion de la Fonction Publique territoriale de la Marne s'est réuni le jeudi 2 juillet 2026 à 10h, au siège du CDG 51, 11 rue du Général Edmond Buat à CHALONS EN CHAMPAGNE, sous la présidence de Monsieur Patrice VALENTIN, Président du Centre de gestion de la Marne.

PRESENTS – 22

- Madame ADNET Milène, Maire de COURTISOLS
- Monsieur BARRIER Patrice, Maire de TAISSY
- Madame BIEN Nathalie, Conseillère Municipale de SAINT MEMMIE
- Monsieur CHOQUENET Nicolas, Adjoint au Maire de FISMES
- Madame DEMAY Marion, Adjointe au maire de CORMONTREUIL, Suppléante de Monsieur MARX Jean
- Madame DESSOY Anny, Maire de LES MESNEUX
- Madame DORE Marinette, Conseillère municipale de SILLERY
- Madame DUTRONQUAY Nathalie, Maire de CLESLES
- Monsieur GERARD Jean Marc, Vice-président de la CC VITRY CHAMPAGNE ET DER
- Monsieur GORISSE Gérard, Maire de FERE CHAMPENOISE
- Madame GUENET NANSOT Sylvie, Maire de VERNEUIL
- Madame LENTOCHA Corinne, Maire de BUSSY LE REPOS
- Madame LHEUREUX Candie, Adjointe au Maire d'EPERNAY, suppléante de Mme CRESPO Isabelle
- Madame MANGEOT Marie Claire, Conseillère municipale de BLANC COTEAUX
- Madame MAZY Christine, Vice-Présidente de la CA EPERNAY COTEAUX ET PLAINE DE LA CHAMPAGNE
- Madame MUNSTER Linda, Adjointe au Maire de VITRY LE FRANCOIS
- Monsieur PAUPHILLET Alain, Maire de SERMAIZE LES BAINS
- Madame RICARDE Myriam, Maire d'EPENSE
- Madame SAGUET Carole, Maire de RECY
- Madame SCHULTHESS Frédérique, CHALONS EN CHAMPAGNE
- Monsieur THOMAS Freddy, conseiller municipal de REIMS
- Monsieur VALENTIN Patrice, Président du Centre de gestion, Maire d'ESTERNAY

ABSENTS EXCUSES – 5 + 1

- Monsieur COLLART François, Président de la CC région de SUIPPES
- Madame COULON Annie, Vice-Présidente du SDIS
- Madame CRESPO Isabelle, Adjointe au Maire d'Epernay
- Monsieur MARX Jean, Maire de Cormontreuil
- Madame VASSEUR Elisabeth, Conseillère communautaire à la CUGR
- Mr MARY Dominique, Agent Comptable de l'Etablissement

AVAIENT DONNE POUVOIR – 2

- Monsieur COLLART François, à Monsieur VALENTIN Patrice
- Madame VASSEUR Elisabeth, à Monsieur THOMAS

ASSISTAIENT EGALEMENT A LA REUNION

- Madame Géraldine GROPETTI, Directrice du Centre de gestion, secrétaire de séance
- Madame Dany LEMPEREUR, Directrice adjointe du centre de gestion
- Madame LAROSE Isabelle, Maire de CHARMONT, suppléante de Madame RICARDE

L'ordre du jour appelle la question suivante : **Composition du bureau du conseil d'administration**

Il convient à présent de composer le bureau du Conseil d'administration du Centre de gestion de la Marne.

Le Président VALENTIN rappelle qu'outre le Président et les Vice-Présidents nouvellement élus, le bureau pourrait refléter la représentation des collectivités affiliées et adhérentes au bloc indivisible de compétences et propose la composition suivante :

- Le Président
- 4 Vice-présidents
- 2 représentants du collège des affiliés
- 2 représentants du collège spécifique

Vu l'article 22 du décret 85-643 du 26 juin 1985 modifié relatif aux Centres de gestion,

Vu la Proposition du Président,

Considérant que celle-ci répond à la cohérence du fonctionnement du Centre de gestion de la Marne,

Vu la concertation et l'accord des élus,

Après délibération, le Conseil d'Administration

- **DECIDE à l'unanimité, que le bureau du Conseil d'administration est composé du Président, des 4 Vice-Président(e)s, de 2 membres supplémentaire du collège des affiliés et de 2 membres du collège spécifique**
- **ADOpte la composition suivante de son bureau :**

Président	Patrice VALENTIN
1ère Vice-Présidente	Milène ADNET
2 ^{ème} Vice-Présidente	Christine MAZY
3 ^{ème} Vice-Présidente	Anny DESSOY
4 ^{ème} Vice-Président	Jean Marc GERARD
Représentant du collège des affiliés	Corinne LENTOCHA
Représentant du collège des affiliés	Sylvie GUENET MANSOT
Représentant du collège spécifique	Freddy THOMAS
Représentant du collège spécifique	Frédérique SCHULTHESS

Pour extrait conforme,

Le Président, Patrice VALENTIN

Le Président certifie le caractère
exécutoire de la présente
délibération reçue à la Préfecture
le et affichée le



Délibération n°2026-26

Nombre d'administrateurs en exercice : 26

Présents : 22

Pouvoirs : 2

Objet : Détermination de l'ordre du remplacement du Président en cas d'absence ou d'empêchement

DEPARTEMENT DE LA MARNE

CENTRE DE GESTION DE LA FONCTION PUBLIQUE TERRITORIALE

Sur convocation en date du 26 juin 2026, le Conseil d'Administration du Centre de Gestion de la Fonction Publique territoriale de la Marne s'est réuni le jeudi 2 juillet 2026 à 10h, au siège du CDG 51, 11 rue du Général Edmond Buat à CHALONS EN CHAMPAGNE, sous la présidence de Monsieur Patrice VALENTIN, Président du Centre de gestion de la Marne.

PRESENTS – 22

- Madame ADNET Milène, Maire de COURTISOLS
- Monsieur BARRIER Patrice, Maire de TAISSY
- Madame BIEN Nathalie, Conseillère Municipale de SAINT MEMMIE
- Monsieur CHOQUENET Nicolas, Adjoint au Maire de FISMES
- Madame DEMAY Marion, Adjointe au maire de CORMONTREUIL, Suppléante de Monsieur MARX Jean
- Madame DESSOY Anny, Maire de LES MESNEUX
- Madame DORE Marinette, Conseillère municipale de SILLERY
- Madame DUTRONQUAY Nathalie, Maire de CLESLES
- Monsieur GERARD Jean Marc, Vice-président de la CC VITRY CHAMPAGNE ET DER
- Monsieur GORISSE Gérard, Maire de FERE CHAMPENOISE
- Madame GUENET NANSOT Sylvie, Maire de VERNEUIL
- Madame LENTOCHA Corinne, Maire de BUSSY LE REPOS
- Madame LHEUREUX Candie, Adjointe au Maire d'EPERNAY, suppléante de Mme CRESPO Isabelle
- Madame MANGEOT Marie Claire, Conseillère municipale de BLANC COTEAUX
- Madame MAZY Christine, Vice-Présidente de la CA EPERNAY COTEAUX ET PLAINE DE LA CHAMPAGNE
- Madame MUNSTER Linda, Adjointe au Maire de VITRY LE FRANCOIS
- Monsieur PAUPHILLET Alain, Maire de SERMAIZE LES BAINS
- Madame RICARDE Myriam, Maire d'EPENSE
- Madame SAGUET Carole, Maire de RECY
- Madame SCHULTHESS Frédérique, CHALONS EN CHAMPAGNE
- Monsieur THOMAS Freddy, conseiller municipal de REIMS
- Monsieur VALENTIN Patrice, Président du Centre de gestion, Maire d'ESTERNAY

ABSENTS EXCUSES – 5 + 1

- Monsieur COLLART François, Président de la CC région de SUIPPES
- Madame COULON Annie, Vice-Présidente du SDIS
- Madame CRESPO Isabelle, Adjointe au Maire d'Epernay
- Monsieur MARX Jean, Maire de Cormontreuil
- Madame VASSEUR Elisabeth, Conseillère communautaire à la CUGR
- Mr MARY Dominique, Agent Comptable de l'Etablissement

AVAIENT DONNE POUVOIR – 2

- Monsieur COLLART François, à Monsieur VALENTIN Patrice
- Madame VASSEUR Elisabeth, à Monsieur THOMAS

ASSISTAIENT EGALEMENT A LA REUNION

- Madame Géraldine GROPETTI, Directrice du Centre de gestion, secrétaire de séance
- Madame Dany LEMPEREUR, Directrice adjointe du centre de gestion
- Madame LAROSE Isabelle, Maire de CHARMONT, suppléante de Madame RICARDE

L'ordre du jour appelle la question suivante : **Détermination de l'ordre du remplacement du Président en cas d'absence ou d'empêchement**

Le Président rappelle que l'ordre des Vice-Président(e)s ne détermine pas un tableau permettant de définir le rang des élus pour le remplacement du Président.

Conformément à l'article 21 du décret 85-643 du 26 juin 1985 modifié, relatif aux Centres de gestion, le Conseil d'administration doit déterminer expressément l'ordre dans lequel les Vice-Président(e)s peuvent être appelés à remplacer le Président en cas d'absence ou d'empêchement de ce dernier, ou de vacance de poste.

Vu l'article 21 du décret 85-643 du 26 juin 1985 modifié relatif aux Centres de gestion,

Après en avoir délibéré, le Conseil d'administration

DECIDE à l'unanimité, de fixer comme suit l'ordre de remplacement du Président par les Vice-Président(e)s, en cas d'absence ou d'empêchement de ce dernier, ou de vacance de poste :

1ère Vice-Présidente	Milène ADNET
2ème Vice-Présidente	Christine MAZY
3ème Vice-Présidente	Anny DESSOY
4ème Vice-Président	Jean Marc GERARD

Pour extrait conforme,

Le Président, Patrice VALENTIN

Le Président certifie le caractère
exécutoire de la présente
délibération reçue à la Préfecture
le et affichée le

Délibération n°2026-27

Nombre d'administrateurs en exercice : 26

Présents : 22

Pouvoirs : 2

Objet : Adoption du règlement intérieur du conseil d'administration du CDG51

**DEPARTEMENT DE LA MARNE
CENTRE DE GESTION DE LA FONCTION PUBLIQUE TERRITORIALE**

Sur convocation en date du 26 juin 2026, le Conseil d'Administration du Centre de Gestion de la Fonction Publique territoriale de la Marne s'est réuni le jeudi 2 juillet 2026 à 10h, au siège du CDG 51, 11 rue du Général Edmond Buat à CHALONS EN CHAMPAGNE, sous la présidence de Monsieur Patrice VALENTIN, Président du Centre de gestion de la Marne.

PRESENTS – 22

- Madame ADNET Milène, Maire de COURTISOLS
- Monsieur BARRIER Patrice, Maire de TAISSY
- Madame BIEN Nathalie, Conseillère Municipale de SAINT MEMMIE
- Monsieur CHOQUENET Nicolas, Adjoint au Maire de FISMES
- Madame DEMAY Marion, Adjointe au maire de CORMONTREUIL, Suppléante de Monsieur MARX Jean
- Madame DESSOY Anny, Maire de LES MESNEUX
- Madame DORE Marinette, Conseillère municipale de SILLERY
- Madame DUTRONQUAY Nathalie, Maire de CLESLES
- Monsieur GERARD Jean Marc, Vice-président de la CC VITRY CHAMPAGNE ET DER
- Monsieur GORISSE Gérard, Maire de FERE CHAMPENOISE
- Madame GUENET NANSOT Sylvie, Maire de VERNEUIL
- Madame LENTOCHA Corinne, Maire de BUSSY LE REPOS
- Madame LHEUREUX Candie, Adjointe au Maire d'EPERNAY, suppléante de Mme CRESPO Isabelle
- Madame MANGEOT Marie Claire, Conseillère municipale de BLANC COTEAUX
- Madame MAZY Christine, Vice-Présidente de la CA EPERNAY COTEAUX ET PLAINE DE LA CHAMPAGNE
- Madame MUNSTER Linda, Adjointe au Maire de VITRY LE FRANCOIS
- Monsieur PAUPHILLET Alain, Maire de SERMAIZE LES BAINS
- Madame RICARDE Myriam, Maire d'EPENSE
- Madame SAGUET Carole, Maire de RECY
- Madame SCHULTHESS Frédérique, CHALONS EN CHAMPAGNE
- Monsieur THOMAS Freddy, conseiller municipal de REIMS
- Monsieur VALENTIN Patrice, Président du Centre de gestion, Maire d'ESTERNAY

ABSENTS EXCUSES – 5 + 1

- Monsieur COLLART François, Président de la CC région de SUIPPES
- Madame COULON Annie, Vice-Présidente du SDIS
- Madame CRESPO Isabelle, Adjointe au Maire d'Epernay
- Monsieur MARX Jean, Maire de Cormontreuil
- Madame VASSEUR Elisabeth, Conseillère communautaire à la CUGR
- Mr MARY Dominique, Agent Comptable de l'Etablissement

AVAIENT DONNE POUVOIR – 2

- Monsieur COLLART François, à Monsieur VALENTIN Patrice
- Madame VASSEUR Elisabeth, à Monsieur THOMAS

ASSISTAIENT EGALEMENT A LA REUNION

- Madame Géraldine GROPETTI, Directrice du Centre de gestion, secrétaire de séance
- Madame Dany LEMPEREUR, Directrice adjointe du centre de gestion
- Madame LAROSE Isabelle, Maire de CHARMONT, suppléante de Madame RICARDE

L'ordre du jour appelle la question suivante : **Adoption du règlement intérieur du conseil d'administration du CDG51**

Conformément à l'article 27 du décret n°85-943 du 26/06/1985, le conseil d'administration arrête son règlement intérieur lors de sa première réunion.

Ce règlement ne peut prévoir ni de dispositions contraires à la loi ni de dispositions contraires au décret n° 85-643 du 26 juin 1985. Il reprend principalement les points suivants :

- ✓ L'objet du règlement intérieur,
- ✓ La durée du mandat,
- ✓ La présidence et assistance,
- ✓ Le secrétaire de séance,
- ✓ Les convocations (modalités, délais, ...) et ordre du jour,
- ✓ L'envoi de documents de travail,
- ✓ Le déroulement des séances :
- ✓ Quorum
- ✓ Organisation des débats
- ✓ Recueil des votes
- ✓ Procès-verbal
- ✓ Les droits et obligations des membres.

Après délibération, le Conseil d'Administration

DECIDE à l'unanimité d'adopter le règlement intérieur joint en annexe.

Pour extrait conforme,

Le Président, Patrice VALENTIN

Le Président certifie le caractère
exécutoire de la présente
délibération reçue à la Préfecture
le et affichée le



Délibération n°2026-28

Nombre d'administrateurs en exercice : 26

Présents : 22

Pouvoirs : 2

Objet : Détermination des indemnités de fonction des élus du conseil d'administration

DEPARTEMENT DE LA MARNE

CENTRE DE GESTION DE LA FONCTION PUBLIQUE TERRITORIALE

Sur convocation en date du 26 juin 2026, le Conseil d'Administration du Centre de Gestion de la Fonction Publique territoriale de la Marne s'est réuni le jeudi 2 juillet 2026 à 10h, au siège du CDG 51, 11 rue du Général Edmond Buat à CHALONS EN CHAMPAGNE, sous la présidence de Monsieur Patrice VALENTIN, Président du Centre de gestion de la Marne.

PRESENTS – 22

- Madame ADNET Milène, Maire de COURTISOLS
- Monsieur BARRIER Patrice, Maire de TAISSY
- Madame BIEN Nathalie, Conseillère Municipale de SAINT MEMMIE
- Monsieur CHOQUENET Nicolas, Adjoint au Maire de FISMES
- Madame DEMAY Marion, Adjointe au maire de CORMONTREUIL, Suppléante de Monsieur MARX Jean
- Madame DESSOY Anny, Maire de LES MESNEUX
- Madame DORE Marinette, Conseillère municipale de SILLERY
- Madame DUTRONQUAY Nathalie, Maire de CLESLES
- Monsieur GERARD Jean Marc, Vice-président de la CC VITRY CHAMPAGNE ET DER
- Monsieur GORISSE Gérard, Maire de FERE CHAMPENOISE
- Madame GUENET NANSOT Sylvie, Maire de VERNEUIL
- Madame LENTOCHA Corinne, Maire de BUSSY LE REPOS
- Madame LHEUREUX Candie, Adjointe au Maire d'EPERNAY, suppléante de Mme CRESPO Isabelle
- Madame MANGEOT Marie Claire, Conseillère municipale de BLANC COTEAUX
- Madame MAZY Christine, Vice-Présidente de la CA EPERNAY COTEAUX ET PLAINE DE LA CHAMPAGNE
- Madame MUNSTER Linda, Adjointe au Maire de VITRY LE FRANCOIS
- Monsieur PAUPHILLET Alain, Maire de SERMAIZE LES BAINS
- Madame RICARDE Myriam, Maire d'EPENSE
- Madame SAGUET Carole, Maire de RECY
- Madame SCHULTHESS Frédérique, CHALONS EN CHAMPAGNE
- Monsieur THOMAS Freddy, conseiller municipal de REIMS
- Monsieur VALENTIN Patrice, Président du Centre de gestion, Maire d'ESTERNAY

ABSENTS EXCUSES – 5 + 1

- Monsieur COLLART François, Président de la CC région de SUIPPES
- Madame COULON Annie, Vice-Présidente du SDIS
- Madame CRESPO Isabelle, Adjointe au Maire d'Epernay
- Monsieur MARX Jean, Maire de Cormontreuil
- Madame VASSEUR Elisabeth, Conseillère communautaire à la CUGR
- Mr MARY Dominique, Agent Comptable de l'Etablissement

AVAIENT DONNE POUVOIR – 2

- Monsieur COLLART François, à Monsieur VALENTIN Patrice
- Madame VASSEUR Elisabeth, à Monsieur THOMAS

ASSISTAIENT EGALEMENT A LA REUNION

- Madame Géraldine GROPETTI, Directrice du Centre de gestion, secrétaire de séance
- Madame Dany LEMPEREUR, Directrice adjointe du centre de gestion
- Madame LAROSE Isabelle, Maire de CHARMONT, suppléante de Madame RICARDE

L'ordre du jour appelle la question suivante : **Détermination des indemnités de fonction des élus du Conseil d'Administration**

L'article 32 du décret 85-643 du 26 juin 1985 précise que les indemnités de fonction des élus sont fixées par l'organe délibérant dans les trois mois suivant son installation. Ces indemnités de fonction constituent une dépense obligatoire pour l'établissement.

Le montant des indemnités de fonction est fixé en pourcentage du montant correspondant à l'indice brut terminal de l'échelle indiciaire de la fonction publique et varie selon l'importance du mandat et la population de la collectivité.

Le Centre de gestion de la Marne étant classé dans la strate de 12 à 20.000 agents territoriaux, le montant de ces indemnités peut être porté à 60 % de l'indice évoqué pour le Président ; les vice-Présidents et les éventuels membres du Conseil d'Administration qui auraient délégation pourraient, quant à eux, prétendre au versement d'une indemnité à hauteur de 30 % de celle reçue par le Président.

Le Président VALENTIN indique que sur le précédent mandat, cette indemnité était servie à hauteur de 45 % et indique que pour sa part, il est favorable au maintien de ce plafonnement.

Vu le décret 82 1105

Vu l'article 32 du décret 85-643 du 26 juin 1985 modifié,

Vu l'arrêté du 28 septembre 2021 relatif aux indemnités de fonctions des Présidents et Vice-Présidents des centres de gestion,

Considérant les responsabilités exercées par le Président et les Vice-présidents dans le cadre de leurs fonctions,

Considérant la nécessaire maîtrise des dépenses du Centre de gestion,

Après débat et à l'unanimité, le Conseil d'Administration :

- **DECIDE d'attribuer**
 - **Au président : 45 % de l'indice brut de l'échelle de la fonction publique (IB 1027 depuis le 01/01/2024)**
 - **Aux Vice-président(e)s : 30 % de l'indemnité du Président**

Ces indemnités seront versées mensuellement, jusqu'à la prochaine installation du conseil d'administration, et subiront automatiquement et immédiatement les éventuelles majorations correspondant à l'indice brut terminal de l'échelle indiciaire de la Fonction Publique.

Le Président certifie le caractère
exécutoire de la présente
délibération reçue à la Préfecture
le et affichée le

Pour extrait conforme,

Le Président, Patrice VALENTIN

Patrice VALENTIN
Signé électroniquement par : Le président
Date de signature : 09/07/2026
Qualité : Signature des flux PES par le président



Délibération n°2026-29

Nombre d'administrateurs en exercice : 26

Présents : 22

Pouvoirs : 2

Objet : Désignation des membres des Commissions Administratives Paritaires et des Commissions Consultatives Paritaires**DEPARTEMENT DE LA MARNE****CENTRE DE GESTION DE LA FONCTION PUBLIQUE TERRITORIALE**

Sur convocation en date du 26 juin 2026, le Conseil d'Administration du Centre de Gestion de la Fonction Publique territoriale de la Marne s'est réuni le jeudi 2 juillet 2026 à 10h, au siège du CDG 51, 11 rue du Général Edmond Buat à CHALONS EN CHAMPAGNE, sous la présidence de Monsieur Patrice VALENTIN, Président du Centre de gestion de la Marne.

PRESENTS – 22

- Madame ADNET Milène, Maire de COURTISOLS
- Monsieur BARRIER Patrice, Maire de TAISSY
- Madame BIEN Nathalie, Conseillère Municipale de SAINT MEMMIE
- Monsieur CHOQUENET Nicolas, Adjoint au Maire de FISMES
- Madame DEMAY Marion, Adjointe au maire de CORMONTREUIL, Suppléante de Monsieur MARX Jean
- Madame DESSOY Anny, Maire de LES MESNEUX
- Madame DORE Marinette, Conseillère municipale de SILLERY
- Madame DUTRONQUAY Nathalie, Maire de CLESLES
- Monsieur GERARD Jean Marc, Vice-président de la CC VITRY CHAMPAGNE ET DER
- Monsieur GORISSE Gérard, Maire de FERE CHAMPENOISE
- Madame GUENET NANSOT Sylvie, Maire de VERNEUIL
- Madame LENTOCHA Corinne, Maire de BUSSY LE REPOS
- Madame LHEUREUX Candie, Adjointe au Maire d'EPERNAY, suppléante de Mme CRESPO Isabelle
- Madame MANGEOT Marie Claire, Conseillère municipale de BLANC COTEAUX
- Madame MAZY Christine, Vice-Présidente de la CA EPERNAY COTEAUX ET PLAINE DE LA CHAMPAGNE
- Madame MUNSTER Linda, Adjointe au Maire de VITRY LE FRANCOIS
- Monsieur PAUPHILLET Alain, Maire de SERMAIZE LES BAINS
- Madame RICARDE Myriam, Maire d'EPENSE
- Madame SAGUET Carole, Maire de RECY
- Madame SCHULTHESS Frédérique, CHALONS EN CHAMPAGNE
- Monsieur THOMAS Freddy, conseiller municipal de REIMS
- Monsieur VALENTIN Patrice, Président du Centre de gestion, Maire d'ESTERNAY

ABSENTS EXCUSES – 5 + 1

- Monsieur COLLART François, Président de la CC région de SUIPPES
- Madame COULON Annie, Vice-Présidente du SDIS
- Madame CRESPO Isabelle, Adjointe au Maire d'Epernay
- Monsieur MARX Jean, Maire de Cormontreuil
- Madame VASSEUR Elisabeth, Conseillère communautaire à la CUGR
- Mr MARY Dominique, Agent Comptable de l'Etablissement

AVAIENT DONNE POUVOIR – 2

- Monsieur COLLART François, à Monsieur VALENTIN Patrice
- Madame VASSEUR Elisabeth, à Monsieur THOMAS

ASSISTAIENT EGALEMENT A LA REUNION

- Madame Géraldine GROPETTI, Directrice du Centre de gestion, secrétaire de séance
- Madame Dany LEMPEREUR, Directrice adjointe du centre de gestion
- Madame LAROSE Isabelle, Maire de CHARMONT, suppléante de Madame RICARDE

L'ordre du jour appelle la question suivante : **Désignation des membres des Commissions Administratives Paritaires et de la Commission Consultative Paritaire**

Le Président rappelle que le Code général de la Fonction publique, notamment son article R262-19, relatif aux Commissions Administratives Paritaires et son article R272-11 relatif à la Commission Consultative paritaire prévoit que les représentants des collectivités et des établissements mentionnés à l'article [L. 4](#) au sein des CAP et de la CCP placées auprès des centres de gestion sont désignés, à l'exception du président de la commission, par les élus locaux membres du conseil d'administration du centre de gestion, parmi les élus des collectivités et établissements affiliés qui n'assurent pas eux-mêmes le fonctionnement d'une commission pour la même catégorie de fonctionnaires.

De droit, la présidence des CAP et de la CCP est exercée par le Président du CDG.

Compte tenu de la composition des CAP, il convient de procéder à :

- Hors la présidence de l'instance, pour la CAP de catégorie A, 5 titulaires et 5 suppléants,
- Hors la présidence de l'instance, pour la CAP de catégorie B, 6 titulaires et 6 suppléants,
- Hors la présidence de l'instance, pour la CAP de catégorie C, 8 titulaires et 8 suppléants,

Compte tenu de la composition des CCP, il convient de procéder à :

- Hors la présidence de l'instance, 5 titulaires et 5 suppléants,

Vu le code général de la fonction publique,

Vu l'appel à candidature réalisé auprès des membres de l'instance ainsi que des candidats figurant sur les listes du collège des affiliés.

Vu les candidatures et après délibération,

DECIDE à l'unanimité, de fixer la composition des collèges représentant les collectivités et établissements affiliés au Centre de gestion des trois Commissions Administratives Paritaires et de la Commission Consultative Paritaire comme suit :

COMMISSION ADMINISTRATIVE PARITAIRE CATEGORIE A	
MEMBRES TITULAIRES	MEMBRES SUPPLEANTS
Patrice VALENTIN Président du CDG, Maire d'Esternay	Nathalie BIEN Adjointe au Maire de St Memmie
Milène ADNET Maire de Courtisols	Carole CHOSROES Adjointe au Maire de Courtisols
Anny DESSOY Maire de Les Mesneux	Corinne LENTOCHA Maire de Bussy le repos
Jean Marc Gérard Vice-président de CC Vitry Champagne et Der	PLASSON Eric Vice-président de la CA Epernay Coteaux et Plaine de la Champagne
Sylvie GUENET NANSOT Maire de Verneuil	Carole SAGUET Maire de Recy
COMMISSION ADMINISTRATIVE PARITAIRE CATEGORIE B	
MEMBRES TITULAIRES	MEMBRES SUPPLEANTS
Patrice VALENTIN Président du CDG, Maire d'Esternay	Nathalie BIEN Adjointe au Maire de St Memmie
Milène ADNET Maire de Courtisols	Carole CHOSROES Adjointe au Maire de Courtisols
Anny DESSOY Maire de Les Mesneux	Corinne LENTOCHA Maire de Bussy le repos
Jean Marc Gérard	PLASSON Eric

Vice-président de CC Vitry Champagne et Der	Vice-président de la CA Epernay Coteaux et Plaine de la CHampagne
Sylvie GUENET NANSOT Maire de Verneuil	Carole SAGUET Maire de RECY
Linda MUNSTER Adjointe au Maire de Vitry le François	Marion DEMAY Adjointe au Maire de Cormontreuil
COMMISSION ADMINISTRATIVE PARITAIRE CATEGORIE C	
MEMBRES TITULAIRES	MEMBRES SUPPLEANTS
Patrice VALENTIN Président du CDG, Maire d'Esternay	Nathalie BIEN Adjointe au Maire de St Memmie
Milène ADNET Maire de Courtisols	Carole CHOSROES Adjointe au Maire de Courtisols
Anny DESSOY Maire de Les Mesneux	Nathalie DUTRONQUAY Maire de Clesles
Jean Marc Gérard Vice-président de CC Vitry Champagne et Der	Patrice BARRIER Maire de Taissy
Sylvie GUENET NANSOT Maire de Verneuil	Gérard GORISSE Maire de Fère Champenoise
Linda MUNSTER Adjointe au Maire de Vitry le François	Marion DEMAY Adjointe au Maire de Cormontreuil
Corinne LENTOCHA Maire de Bussy le repos	Marie-Claire MANGEOT Adjointe au Maire de Blancs Coteaux
Carole SAGUET Maire de Recy	Myriam RICARDE Maire d'Epense

COMMISSION CONSULTATIVE PARITAIRE	
MEMBRES TITULAIRES	MEMBRES SUPPLEANTS
Patrice VALENTIN Président du CDG, Maire d'Esternay	Nathalie BIEN Adjointe au Maire de St Memmie
Milène ADNET Maire de Courtisols	Carole CHOSROES Adjointe au Maire de Courtisols
Anny DESSOY Maire de Les Mesneux	Linda MUNSTER Adjointe au Maire de Vitry le François
Jean Marc Gérard Vice-président de CC Vitry Champagne et Der	Corinne LENTOCHA Maire de Bussy le repos
Sylvie GUENET NANSOT Maire de Verneuil	Carole SAGUET Maire de RECY

Pour extrait conforme,

Le Président, Patrice VALENTIN

Le Président certifie le caractère
exécutoire de la présente
délibération reçue à la Préfecture
le et affichée le

**Délibération n°2026-30**

Nombre d'administrateurs en exercice : 26

Présents : 22

Pouvoirs : 2

Objet : Désignation des représentants des collectivités et établissements Publics affiliés employant moins de 50 agents au Comité Social Territorial et de la Formation Spécialisée en matière de Santé, de Sécurité et conditions de travail (F3SCT)

DEPARTEMENT DE LA MARNE**CENTRE DE GESTION DE LA FONCTION PUBLIQUE TERRITORIALE**

Sur convocation en date du 26 juin 2026, le Conseil d'Administration du Centre de Gestion de la Fonction Publique territoriale de la Marne s'est réuni le jeudi 2 juillet 2026 à 10h, au siège du CDG 51, 11 rue du Général Edmond Buat à CHALONS EN CHAMPAGNE, sous la présidence de Monsieur Patrice VALENTIN, Président du Centre de gestion de la Marne.

PRESENTS – 22

- Madame ADNET Milène, Maire de COURTISOLS
- Monsieur BARRIER Patrice, Maire de TAISSY
- Madame BIEN Nathalie, Conseillère Municipale de SAINT MEMMIE
- Monsieur CHOQUENET Nicolas, Adjoint au Maire de FISMES
- Madame DEMAY Marion, Adjointe au maire de CORMONTREUIL, Suppléante de Monsieur MARX Jean
- Madame DESSOY Anny, Maire de LES MESNEUX
- Madame DORE Marinette, Conseillère municipale de SILLERY
- Madame DUTRONQUAY Nathalie, Maire de CLESLES
- Monsieur GERARD Jean Marc, Vice-président de la CC VITRY CHAMPAGNE ET DER
- Monsieur GORISSE Gérard, Maire de FERE CHAMPENOISE
- Madame GUENET NANSOT Sylvie, Maire de VERNEUIL
- Madame LENTOCHA Corinne, Maire de BUSSY LE REPOS
- Madame LHEUREUX Candie, Adjointe au Maire d'EPERNAY, suppléante de Mme CRESPO Isabelle
- Madame MANGEOT Marie Claire, Conseillère municipale de BLANC COTEAUX
- Madame MAZY Christine, Vice-Présidente de la CA EPERNAY COTEAUX ET PLAINE DE LA CHAMPAGNE
- Madame MUNSTER Linda, Adjointe au Maire de VITRY LE FRANCOIS
- Monsieur PAUPHILLET Alain, Maire de SERMAIZE LES BAINS
- Madame RICARDE Myriam, Maire d'EPENSE
- Madame SAGUET Carole, Maire de RECY
- Madame SCHULTHESS Frédérique, CHALONS EN CHAMPAGNE
- Monsieur THOMAS Freddy, conseiller municipal de REIMS
- Monsieur VALENTIN Patrice, Président du Centre de gestion, Maire d'ESTERNAY

ABSENTS EXCUSES – 5 + 1

- Monsieur COLLART François, Président de la CC région de SUIPPES
- Madame COULON Annie, Vice-Présidente du SDIS
- Madame CRESPO Isabelle, Adjointe au Maire d'Epernay
- Monsieur MARX Jean, Maire de Cormontreuil
- Madame VASSEUR Elisabeth, Conseillère communautaire à la CUGR
- Mr MARY Dominique, Agent Comptable de l'Etablissement

AVAIENT DONNE POUVOIR – 2

- Monsieur COLLART François, à Monsieur VALENTIN Patrice
- Madame VASSEUR Elisabeth, à Monsieur THOMAS

ASSISTAIENT EGALEMENT A LA REUNION

- Madame Géraldine GROPETTI, Directrice du Centre de gestion, secrétaire de séance
- Madame Dany LEMPEREUR, Directrice adjointe du centre de gestion
- Madame LAROSE Isabelle, Maire de CHARMONT, suppléante de Madame RICARDE

L'ordre du jour appelle la question suivante : **Désignation des représentants des collectivités et établissements Publics affiliés employant moins de 50 agents au Comité Social Territorial et de la Formation Spécialisée en matière de Santé, de Sécurité et conditions de travail (F3SCT)**

Le Président rappelle que l'article R252-31 du Code général de la Fonction publique, relatif à la composition des comités sociaux dispose que

Au sein du comité social placé auprès d'un centre de gestion, les membres du comité représentant les collectivités territoriales et leurs établissements mentionnés à l'article L. 4 sont désignés par le président du centre de gestion parmi : 1° Les élus issus des collectivités et des établissements employant moins de cinquante agents affiliés au centre de gestion, après avis des membres du conseil d'administration du centre issus de ces collectivités et établissements ; 2° Les agents des collectivités et établissements mentionnés au 1° ou les agents du centre de gestion.

Les membres du comité représentant la collectivité territoriale ou ses établissements mentionnés à l'article L. 4 forment, avec le président du comité social mentionné à l'article L. 254-2, le collège des représentants des collectivités et établissements publics.

Le nombre de membres du collège des représentants des collectivités et de leurs établissements mentionnés à l'article L. 4 ne peut être supérieur au nombre de représentants du personnel au sein du comité. Lorsque le nombre de membres de ce collège est inférieur à celui des représentants du personnel, le président du comité peut compléter le collège par un ou plusieurs membres désignés parmi ceux de l'organe délibérant ou parmi les agents de la collectivité ou de l'établissement public.

Compte tenu de la composition du Comité social territorial, il convient de pourvoir, y compris le poste de Président, 9 sièges de titulaires et 9 sièges de suppléants.

En outre, conformément à l'article L251-9 du Code général de la Fonction publique et conformément à la délibération 2022-44 du Conseil d'administration, une formation spécialisée en santé et sécurité au travail est instaurée.

Le Président propose une liste comprenant des élus et des personnels du Centre de gestion qui ont émis un accord de principe sur leur participation au Comité technique, placé auprès du Centre de gestion.

Le Conseil d'administration,

Vu le Code général de la Fonction publique,

Vu la Proposition du Président et l'accord des élus concernés, après délibération,

EMET UN AVIS FAVORABLE à l'unanimité, sur la liste des représentants des élus au Comité social technique, proposée par le Président du Centre de gestion figurant ci-dessous :

COMITE TECHNIQUE	
MEMBRES TITULAIRES	MEMBRES SUPPLEANTS
Patrice VALENTIN , Président du CDG Maire d'Esternay	Gérard GORISSE Maire de Fère Champenoise
Milène ADNET Maire de Courtisols	Carole CHOSROES Adjointe au Maire de Courtisols
Anny DESSOY Maire de Les Mesneux	Carole SAGUET Maire de Recy
Sylvie GUENET NANSOT Maire de Verneuil	Marinette DORE Conseillère municipale à Sillery
Isabelle LAROSE	Myriam RICARDE



Maire de CHARMONT	Maire d'Epense
Corinne LENTOCHA Maire de Bussy le repos	Alain PHAUPHILET Maire de Sermaize les Bains
MANGEOT Marie-Claire Adjointe au Maire de Blancs Coteaux	Nathalie DUTRONQUAY Maire de Clesles
Valérie BODNAR Directrice du pôle ERH au CDG	LEMPEREUR Dany DGA au CDG
Magali WALTERSPIELER Directrice du pôle PST au CDG	Jérémy CAZORLA Préventeur au CDG

Et DECIDE que la composition de la formation spécialisée en matière de Santé, de Sécurité et conditions de travail sera composée des mêmes membres représentant les collectivités et établissements publics.

Pour extrait conforme,

Le Président, Patrice VALENTIN

Le Président certifie le caractère
 exécutoire de la présente
 délibération reçue à la Préfecture
 le et affichée le

Délibération n°2026-31

Nombre d'administrateurs en exercice : 26

Présents : 22

Pouvoirs : 2

Objet : Désignation des membres du conseil médical

DEPARTEMENT DE LA MARNE**CENTRE DE GESTION DE LA FONCTION PUBLIQUE TERRITORIALE**

Sur convocation en date du 26 juin 2026, le Conseil d'Administration du Centre de Gestion de la Fonction Publique territoriale de la Marne s'est réuni le jeudi 2 juillet 2026 à 10h, au siège du CDG 51, 11 rue du Général Edmond Buat à CHALONS EN CHAMPAGNE, sous la présidence de Monsieur Patrice VALENTIN, Président du Centre de gestion de la Marne.

PRESENTS – 22

- Madame ADNET Milène, Maire de COURTISOLS
- Monsieur BARRIER Patrice, Maire de TAISSY
- Madame BIEN Nathalie, Conseillère Municipale de SAINT MEMMIE
- Monsieur CHOQUENET Nicolas, Adjoint au Maire de FISMES
- Madame DEMAY Marion, Adjointe au maire de CORMONTREUIL, Suppléante de Monsieur MARX Jean
- Madame DESOY Anny, Maire de LES MESNEUX
- Madame DORE Marinette, Conseillère municipale de SILLERY
- Madame DUTRONQUAY Nathalie, Maire de CLESLES
- Monsieur GERARD Jean Marc, Vice-président de la CC VITRY CHAMPAGNE ET DER
- Monsieur GORISSE Gérard, Maire de FERE CHAMPENOISE
- Madame GUENET NANSOT Sylvie, Maire de VERNEUIL
- Madame LENTOCHA Corinne, Maire de BUSSY LE REPOS
- Madame LHEUREUX Candie, Adjointe au Maire d'EPERNAY, suppléante de Mme CRESPO Isabelle
- Madame MANGEOT Marie Claire, Conseillère municipale de BLANC COTEAUX
- Madame MAZY Christine, Vice-Présidente de la CA EPERNAY COTEAUX ET PLAINE DE LA CHAMPAGNE
- Madame MUNSTER Linda, Adjointe au Maire de VITRY LE FRANCOIS
- Monsieur PAUPHILLET Alain, Maire de SERMAIZE LES BAINS
- Madame RICARDE Myriam, Maire d'EPENSE
- Madame SAGUET Carole, Maire de RECY
- Madame SCHULTHESS Frédérique, CHALONS EN CHAMPAGNE
- Monsieur THOMAS Freddy, conseiller municipal de REIMS
- Monsieur VALENTIN Patrice, Président du Centre de gestion, Maire d'ESTERNAY

ABSENTS EXCUSES – 5 + 1

- Monsieur COLLART François, Président de la CC région de SUIPPES
- Madame COULON Annie, Vice-Présidente du SDIS
- Madame CRESPO Isabelle, Adjointe au Maire d'Epernay
- Monsieur MARX Jean, Maire de Cormontreuil
- Madame VASSEUR Elisabeth, Conseillère communautaire à la CUGR
- Mr MARY Dominique, Agent Comptable de l'Etablissement

AVAIENT DONNE POUVOIR – 2

- Monsieur COLLART François, à Monsieur VALENTIN Patrice
- Madame VASSEUR Elisabeth, à Monsieur THOMAS

ASSISTAIENT EGALEMENT A LA REUNION

- Madame Géraldine GROPETTI, Directrice du Centre de gestion, secrétaire de séance
- Madame Dany LEMPEREUR, Directrice adjointe du centre de gestion
- Madame LAROSE Isabelle, Maire de CHARMONT, suppléante de Madame RICARDE

L'ordre du jour appelle la question suivante : **désignation des membres du conseil médical**

Le conseil médical est une instance consultative que les employeurs doivent consulter obligatoirement avant de prendre certaines décisions concernant la situation administrative des agents en cas de maladie. Le secrétariat du Conseil médical est assuré par le CDG pour les collectivités et établissements affiliés à titre obligatoire ou volontaire, mais également pour les collectivités et établissements non affiliés qui adhèrent au socle commun.

Les administrations territoriales saisissent le Conseil médical unique départemental qui s'organise en 2 formations, la formation restreinte et la formation plénière. Selon la(les) question(s) posée(s) le dossier sera orienté par le secrétariat du conseil médical vers l'une ou l'autre des formations :

LA FORMATION RESTREINTE est composée de trois médecins titulaires et un ou plusieurs médecins suppléants. Cette formation est compétente essentiellement pour les maladies non-professionnelles.

LA FORMATION PLENIERE est composée de trois médecins titulaires et un ou plusieurs suppléants, ainsi que deux représentants de la collectivité et deux représentants du personnel. Chaque représentant de la collectivité, ainsi que chaque représentant du personnel, dispose de deux suppléants. Cette formation est compétente pour l'invalidité, les accidents du travail et les maladies professionnelles.

La présidence du conseil médical est assurée par un médecin désigné par le préfet.

Le conseil médical dispose d'un secrétariat placé sous l'autorité de son président, qui est assuré par le centre de gestion pour toutes les collectivités affiliées de manière obligatoire ou volontaire ou adhérentes au socle, et, dans les autres cas, par chaque collectivité ou établissement en relevant.

Vu le Code général de la Fonction publique,

Vu le décret n° 2022-350 du 11 mars 2022 relatif aux conseil médicaux dans la fonction publique territoriale,

Vu l'appel à candidature pour constituer le quorum du Conseil médical en formation plénière pour les collectivités et établissements publics affiliés au Centre de gestion,

Après délibération et à l'unanimité, le Conseil d'administration, désigne les représentants des élus composant le Conseil médical comme suit :

CONSEIL MEDICAL - Formation Plénière		
MEMBRES TITULAIRES	MEMBRES SUPPLEANTS	MEMBRES SUPPLEANTS
Patrice VALENTIN, Président	Milène ADNET, Maire de Courtisols	Anny DESSOY, Maire de Les Mesneux
Nathalie BIEN, Adjointe au Maire de St Memmie	Linda MUNSTER, Adjointe au Maire de Vitry le François	Gérard GORISSE, Maire de Fère Champenoise

Pour extrait conforme,

Le Président, Patrice VALENTIN

Le Président certifie le caractère
exécutoire de la présente
délibération reçue à la Préfecture
le et affichée le

Délibération n°2026-32

Nombre d'administrateurs en exercice : 26

Présents : 22

Pouvoirs : 2

Objet : Désignation d'un délégué élu auprès du CNAS

DEPARTEMENT DE LA MARNE**CENTRE DE GESTION DE LA FONCTION PUBLIQUE TERRITORIALE**

Sur convocation en date du 26 juin 2026, le Conseil d'Administration du Centre de Gestion de la Fonction Publique territoriale de la Marne s'est réuni le jeudi 2 juillet 2026 à 10h, au siège du CDG 51, 11 rue du Général Edmond Buat à CHALONS EN CHAMPAGNE, sous la présidence de Monsieur Patrice VALENTIN, Président du Centre de gestion de la Marne.

PRESENTS – 22

- Madame ADNET Milène, Maire de COURTISOLS
- Monsieur BARRIER Patrice, Maire de TAISSY
- Madame BIEN Nathalie, Conseillère Municipale de SAINT MEMMIE
- Monsieur CHOQUENET Nicolas, Adjoint au Maire de FISMES
- Madame DEMAY Marion, Adjointe au maire de CORMONTREUIL, Suppléante de Monsieur MARX Jean
- Madame DESOY Anny, Maire de LES MESNEUX
- Madame DORE Marinette, Conseillère municipale de SILLERY
- Madame DUTRONQUAY Nathalie, Maire de CLESLES
- Monsieur GERARD Jean Marc, Vice-président de la CC VITRY CHAMPAGNE ET DER
- Monsieur GORISSE Gérard, Maire de FERE CHAMPENOISE
- Madame GUENET NANSOT Sylvie, Maire de VERNEUIL
- Madame LENTOCHA Corinne, Maire de BUSSY LE REPOS
- Madame LHEUREUX Candie, Adjointe au Maire d'EPERNAY, suppléante de Mme CRESPO Isabelle
- Madame MANGEOT Marie Claire, Conseillère municipale de BLANC COTEAUX
- Madame MAZY Christine, Vice-Présidente de la CA EPERNAY COTEAUX ET PLAINE DE LA CHAMPAGNE
- Madame MUNSTER Linda, Adjointe au Maire de VITRY LE FRANCOIS
- Monsieur PAUPHILLET Alain, Maire de SERMAIZE LES BAINS
- Madame RICARDE Myriam, Maire d'EPENSE
- Madame SAGUET Carole, Maire de RECY
- Madame SCHULTHESS Frédérique, CHALONS EN CHAMPAGNE
- Monsieur THOMAS Freddy, conseiller municipal de REIMS
- Monsieur VALENTIN Patrice, Président du Centre de gestion, Maire d'ESTERNAY

ABSENTS EXCUSES – 5 + 1

- Monsieur COLLART François, Président de la CC région de SUIPPES
- Madame COULON Annie, Vice-Présidente du SDIS
- Madame CRESPO Isabelle, Adjointe au Maire d'Epernay
- Monsieur MARX Jean, Maire de Cormontreuil
- Madame VASSEUR Elisabeth, Conseillère communautaire à la CUGR
- Mr MARY Dominique, Agent Comptable de l'Etablissement

AVAIENT DONNE POUVOIR – 2

- Monsieur COLLART François, à Monsieur VALENTIN Patrice
- Madame VASSEUR Elisabeth, à Monsieur THOMAS

ASSISTAIENT EGALEMENT A LA REUNION

- Madame Géraldine GROPETTI, Directrice du Centre de gestion, secrétaire de séance
- Madame Dany LEMPEREUR, Directrice adjointe du centre de gestion
- Madame LAROSE Isabelle, Maire de CHARMONT, suppléante de Madame RICARDE

L'ordre du jour appelle la question suivante : **Désignation d'un délégué élu auprès du CNAS**

Le Président rappelle les dispositions de la loi n° 2007-209 du 19 février relative à la Fonction publique territoriale qui confie le soin à chaque assemblée délibérante de définir sa politique d'action sociale pour son personnel,

Considérant l'adhésion du Centre de gestion au Comité National d'Action Sociale (CNAS),

Considérant qu'il appartient au Conseil d'Administration de désigner, parmi ses membres, le délégué local des élus pour la durée du mandat,

Vu la candidature et la proposition du Président,

Après délibération, le Conseil d'administration,

DECIDE à l'unanimité, de désigner en qualité de délégué local auprès du CNAS : **Madame MANGEOT Marie Claire**,
Adjointe au maire de Blancs Coteaux

Pour extrait conforme,

Le Président, Patrice VALENTIN

Le Président certifie le caractère
exécutoire de la présente
délibération reçue à la Préfecture
le et affichée le

**Délibération n°2026-33**

Nombre d'administrateurs en exercice : 26

Présents : 22

Pouvoirs : 2

Objet : Désignation des membres de la commission d'appel d'offres (CAO)**DEPARTEMENT DE LA MARNE****CENTRE DE GESTION DE LA FONCTION PUBLIQUE TERRITORIALE**

Sur convocation en date du 26 juin 2026, le Conseil d'Administration du Centre de Gestion de la Fonction Publique territoriale de la Marne s'est réuni le jeudi 2 juillet 2026 à 10h, au siège du CDG 51, 11 rue du Général Edmond Buat à CHALONS EN CHAMPAGNE, sous la présidence de Monsieur Patrice VALENTIN, Président du Centre de gestion de la Marne.

PRESENTS – 22

- Madame ADNET Milène, Maire de COURTISOLS
- Monsieur BARRIER Patrice, Maire de TAISSY
- Madame BIEN Nathalie, Conseillère Municipale de SAINT MEMMIE
- Monsieur CHOQUENET Nicolas, Adjoint au Maire de FISMES
- Madame DEMAY Marion, Adjointe au maire de CORMONTREUIL, Suppléante de Monsieur MARX Jean
- Madame DESOY Anny, Maire de LES MESNEUX
- Madame DORE Marinette, Conseillère municipale de SILLERY
- Madame DUTRONQUAY Nathalie, Maire de CLESLES
- Monsieur GERARD Jean Marc, Vice-président de la CC VITRY CHAMPAGNE ET DER
- Monsieur GORISSE Gérard, Maire de FERE CHAMPENOISE
- Madame GUENET NANSOT Sylvie, Maire de VERNEUIL
- Madame LENTOCHA Corinne, Maire de BUSSY LE REPOS
- Madame LHEUREUX Candie, Adjointe au Maire d'EPERNAY, suppléante de Mme CRESPO Isabelle
- Madame MANGEOT Marie Claire, Conseillère municipale de BLANC COTEAUX
- Madame MAZY Christine, Vice-Présidente de la CA EPERNAY COTEAUX ET PLAINE DE LA CHAMPAGNE
- Madame MUNSTER Linda, Adjointe au Maire de VITRY LE FRANCOIS
- Monsieur PAUPHILLET Alain, Maire de SERMAIZE LES BAINS
- Madame RICARDE Myriam, Maire d'EPENSE
- Madame SAGUET Carole, Maire de RECY
- Madame SCHULTHESS Frédérique, CHALONS EN CHAMPAGNE
- Monsieur THOMAS Freddy, conseiller municipal de REIMS
- Monsieur VALENTIN Patrice, Président du Centre de gestion, Maire d'ESTERNAY

ABSENTS EXCUSES – 5 + 1

- Monsieur COLLART François, Président de la CC région de SUIPPES
- Madame COULON Annie, Vice-Présidente du SDIS
- Madame CRESPO Isabelle, Adjointe au Maire d'Epernay
- Monsieur MARX Jean, Maire de Cormontreuil
- Madame VASSEUR Elisabeth, Conseillère communautaire à la CUGR
- Mr MARY Dominique, Agent Comptable de l'Etablissement

AVAIENT DONNE POUVOIR – 2

- Monsieur COLLART François, à Monsieur VALENTIN Patrice
- Madame VASSEUR Elisabeth, à Monsieur THOMAS

ASSISTAIENT EGALEMENT A LA REUNION

- Madame Géraldine GROPETTI, Directrice du Centre de gestion, secrétaire de séance
- Madame Dany LEMPEREUR, Directrice adjointe du centre de gestion
- Madame LAROSE Isabelle, Maire de CHARMONT, suppléante de Madame RICARDE

L'ordre du jour appelle la question suivante : **Désignation des membres de la commission d'appel d'offres (CAO)**

L'article L 1411-5 du CGCT prévoit que la Commission d'Appel d'Offres est composée du représentant légal de l'établissement ou de son représentant, président, ainsi que de 5 membres de l'organe délibérant, désignés par celui-ci.

L'Agent comptable du Centre de Gestion, ainsi que des personnalités désignées par le Président en raison de leurs compétences pourront être également invités aux réunions.

La Commission d'Appel d'Offres, compétente tant pour les marchés de travaux que pour les marchés d'assurance, sera composée du Président du centre de gestion, de 5 titulaires et de 5 suppléants.

Vu l'article L1411-5 du CGCT,

Considérant l'accord de principe des élus désignés ci-dessous sur leur participation à la Commission d'Appel d'Offres,

Après délibération, le Conseil d'administration, **DECIDE** à l'unanimité, **de désigner les représentants des élus composant la Commission d'Appel d'Offres comme suit :**

COMMISSION D'APPEL D'OFFRES	
MEMBRES TITULAIRES	MEMBRES SUPPLEANTS
Patrice VALENTIN , Président de la CAO Président du Centre de gestion de la Marne	Délégation possible par arrêté du Président parmi les membres de la CAO
Milène ADNET Maire de Courtisols	Carole SAGUET Maire de Recy
Jean Marc GERARD Vice-Président de CC Vitry Champagne et Der	Freddy THOMAS Conseiller municipal à Reims
Anny DESSOY Maire de Les Mesneux	Corinne LENTOCHA Maire de Bussy le repos
Gérard GORISSE Maire de Fère Champenoise	Isabelle LAROSE Maire de Charmont
Sylvie GUENET NANSOT Maire de Verneuil	Frédérique SCHULTHESS Conseillère départementale

✓ **De fixer le quorum à 3**

Pour extrait conforme,

Le Président, Patrice VALENTIN

Le Président certifie le caractère
exécutoire de la présente
délibération reçue à la Préfecture
le et affichée le



Délibération n°2026-34

Nombre d'administrateurs en exercice : 26

Présents : 22

Pouvoirs : 2

Objet : Délégation de pouvoir du conseil d'administration au Président

DEPARTEMENT DE LA MARNE

CENTRE DE GESTION DE LA FONCTION PUBLIQUE TERRITORIALE

Sur convocation en date du 26 juin 2026, le Conseil d'Administration du Centre de Gestion de la Fonction Publique territoriale de la Marne s'est réuni le jeudi 2 juillet 2026 à 10h, au siège du CDG 51, 11 rue du Général Edmond Buat à CHALONS EN CHAMPAGNE, sous la présidence de Monsieur Patrice VALENTIN, Président du Centre de gestion de la Marne.

PRESENTS – 22

- Madame ADNET Milène, Maire de COURTISOLS
- Monsieur BARRIER Patrice, Maire de TAISSY
- Madame BIEN Nathalie, Conseillère Municipale de SAINT MEMMIE
- Monsieur CHOQUENET Nicolas, Adjoint au Maire de FISMES
- Madame DEMAY Marion, Adjointe au maire de CORMONTREUIL, Suppléante de Monsieur MARX Jean
- Madame DESOY Anny, Maire de LES MESNEUX
- Madame DORE Marinette, Conseillère municipale de SILLERY
- Madame DUTRONQUAY Nathalie, Maire de CLESLES
- Monsieur GERARD Jean Marc, Vice-président de la CC VITRY CHAMPAGNE ET DER
- Monsieur GORISSE Gérard, Maire de FERE CHAMPENOISE
- Madame GUENET NANSOT Sylvie, Maire de VERNEUIL
- Madame LENTOCHA Corinne, Maire de BUSSY LE REPOS
- Madame LHEUREUX Candie, Adjointe au Maire d'EPERNAY, suppléante de Mme CRESPO Isabelle
- Madame MANGEOT Marie Claire, Conseillère municipale de BLANC COTEAUX
- Madame MAZY Christine, Vice-Présidente de la CA EPERNAY COTEAUX ET PLAINE DE LA CHAMPAGNE
- Madame MUNSTER Linda, Adjointe au Maire de VITRY LE FRANCOIS
- Monsieur PAUPHILLET Alain, Maire de SERMAIZE LES BAINS
- Madame RICARDE Myriam, Maire d'EPENSE
- Madame SAGUET Carole, Maire de RECY
- Madame SCHULTHESS Frédérique, CHALONS EN CHAMPAGNE
- Monsieur THOMAS Freddy, conseiller municipal de REIMS
- Monsieur VALENTIN Patrice, Président du Centre de gestion, Maire d'ESTERNAY

ABSENTS EXCUSES – 5 + 1

- Monsieur COLLART François, Président de la CC région de SUIPPES
- Madame COULON Annie, Vice-Présidente du SDIS
- Madame CRESPO Isabelle, Adjointe au Maire d'Epernay
- Monsieur MARX Jean, Maire de Cormontreuil
- Madame VASSEUR Elisabeth, Conseillère communautaire à la CUGR
- Mr MARY Dominique, Agent Comptable de l'Etablissement

AVAIENT DONNE POUVOIR – 2

- Monsieur COLLART François, à Monsieur VALENTIN Patrice
- Madame VASSEUR Elisabeth, à Monsieur THOMAS

ASSISTAIENT EGALEMENT A LA REUNION

- Madame Géraldine GROPETTI, Directrice du Centre de gestion, secrétaire de séance
- Madame Dany LEMPEREUR, Directrice adjointe du centre de gestion
- Madame LAROSE Isabelle, Maire de CHARMONT, suppléante de Madame RICARDE

L'ordre du jour appelle la question suivante : **Délégation de pouvoir du conseil d'administration au Président**

L'alinéa 3 de l'article 27 du décret 85-643 du 26 juin 1985 dispose des compétences du Conseil d'administration du CDG suivantes :

- Les emprunts,
- Les acquisitions
- Les échanges et aliénations de biens immobiliers
- Les prises et cessions de bail supérieur à trois ans
- Les marchés de travaux, de fournitures et de services
- L'acceptation ou le refus de dons et legs
- La fixation des effectifs du Centre et les conditions de leur emploi
- Les conventions passées avec des collectivités non affiliées ou d'autres CDG en application des trois premiers alinéas de l'article 26 de la loi du 26 janvier 1984 (lesquels traitent des concours et examens professionnels).

L'article 28 dispose, dans son alinéa 2, que le Président peut recevoir délégation du Conseil d'Administration pour prendre toute décision concernant tout ou partie des affaires énumérées ci-dessus.

Il est également loisible au Conseil d'Administration, notamment sur le champ de l'achat public, de limiter la délégation attribuée au Président en fixant un plafond au-delà duquel il reste compétent.

Le président rend compte au Conseil d'administration des décisions prises à ce titre lors de la plus proche réunion de ce dernier.

Compte tenu de l'intervalle de temps qui peut séparer deux réunions du Conseil d'Administration et des exigences d'une bonne gestion, il est souhaitable que le Président reçoive délégations de l'assemblée délibérante, pour intervenir dans les domaines relevant normalement de l'organe délibérant, conformément à l'article 27, alinéa 3, du décret 85-643 du 26 juin 1985 modifié, relatif aux Centres de gestion.

Ainsi, conformément à l'article 27 alinéa 2 du Décret 85-643 du 26 juin 1985 modifié, et après en avoir délibéré, le Conseil d'administration, à l'unanimité,

Donne délégation au Président pour intervenir dans les domaines relevant normalement de l'organe délibérant :

- Les emprunts,
- Les acquisitions
- Les échanges et aliénations de biens immobiliers
- Les prises et cessions de bail supérieur à trois ans
- Les marchés de travaux, de fournitures et de services
- L'acceptation ou le refus de dons et legs
- La fixation des effectifs du Centre et les conditions de leur emploi
- Les conventions passées avec des collectivités non affiliées ou d'autres CDG en application des trois premiers alinéas de l'article 26 de la loi du 26 janvier 1984 (lesquels traitent des concours et examens professionnels).

En matière d'achat public, le Conseil d'administration limite sa délégation à 100.000 € pour les dépenses de toute nature.

Pour extrait conforme,

Le Président, Patrice VALENTIN

Le Président certifie le caractère
exécutoire de la présente
délibération reçue à la Préfecture
le et affichée le



Délibération n°2026-35

Nombre d'administrateurs en exercice : 26

Présents : 22

Pouvoirs : 2

Objet : Désignation d'un représentant et de son suppléant à la Fédération Nationale des Centres de Gestion (FNCDG) et au GIP informatique des Centres de gestion

DEPARTEMENT DE LA MARNE

CENTRE DE GESTION DE LA FONCTION PUBLIQUE TERRITORIALE

Sur convocation en date du 26 juin 2026, le Conseil d'Administration du Centre de Gestion de la Fonction Publique territoriale de la Marne s'est réuni le jeudi 2 juillet 2026 à 10h, au siège du CDG 51, 11 rue du Général Edmond Buat à CHALONS EN CHAMPAGNE, sous la présidence de Monsieur Patrice VALENTIN, Président du Centre de gestion de la Marne.

PRESENTS – 22

- Madame ADNET Milène, Maire de COURTISOLS
- Monsieur BARRIER Patrice, Maire de TAISSY
- Madame BIEN Nathalie, Conseillère Municipale de SAINT MEMMIE
- Monsieur CHOQUENET Nicolas, Adjoint au Maire de FISMES
- Madame DEMAY Marion, Adjointe au maire de CORMONTREUIL, Suppléante de Monsieur MARX Jean
- Madame DESSOY Anny, Maire de LES MESNEUX
- Madame DORE Marinette, Conseillère municipale de SILLERY
- Madame DUTRONQUAY Nathalie, Maire de CLESLES
- Monsieur GERARD Jean Marc, Vice-président de la CC VITRY CHAMPAGNE ET DER
- Monsieur GORISSE Gérard, Maire de FERE CHAMPENOISE
- Madame GUENET NANSOT Sylvie, Maire de VERNEUIL
- Madame LENTOCHA Corinne, Maire de BUSSY LE REPOS
- Madame LHEUREUX Candie, Adjointe au Maire d'EPERNAY, suppléante de Mme CRESPO Isabelle
- Madame MANGEOT Marie Claire, Conseillère municipale de BLANC COTEAUX
- Madame MAZY Christine, Vice-Présidente de la CA EPERNAY COTEAUX ET PLAINE DE LA CHAMPAGNE
- Madame MUNSTER Linda, Adjointe au Maire de VITRY LE FRANCOIS
- Monsieur PAUPHILLET Alain, Maire de SERMAIZE LES BAINS
- Madame RICARDE Myriam, Maire d'EPENSE
- Madame SAGUET Carole, Maire de RECY
- Madame SCHULTHESS Frédérique, CHALONS EN CHAMPAGNE
- Monsieur THOMAS Freddy, conseiller municipal de REIMS
- Monsieur VALENTIN Patrice, Président du Centre de gestion, Maire d'ESTERNAY

ABSENTS EXCUSES – 5 + 1

- Monsieur COLLART François, Président de la CC région de SUIPPES
- Madame COULON Annie, Vice-Présidente du SDIS
- Madame CRESPO Isabelle, Adjointe au Maire d'Epernay
- Monsieur MARX Jean, Maire de Cormontreuil
- Madame VASSEUR Elisabeth, Conseillère communautaire à la CUGR
- Mr MARY Dominique, Agent Comptable de l'Etablissement

AVAIENT DONNE POUVOIR – 2

- Monsieur COLLART François, à Monsieur VALENTIN Patrice
- Madame VASSEUR Elisabeth, à Monsieur THOMAS

ASSISTAIENT EGALEMENT A LA REUNION

- Madame Géraldine GROPETTI, Directrice du Centre de gestion, secrétaire de séance
- Madame Dany LEMPEREUR, Directrice adjointe du centre de gestion
- Madame LAROSE Isabelle, Maire de CHARMONT, suppléante de Madame RICARDE

L'ordre du jour appelle la question suivante : **Désignation d'un représentant et de son suppléant à la Fédération Nationale des Centres de Gestion (FNCDG) et au GIP informatique des Centres de gestion**

La **Fédération nationale des centres de gestion (FNCDG)** est l'organisme qui regroupe et coordonne l'ensemble des centres départementaux et interdépartementaux de gestion de la fonction publique territoriale. Elle a pour mission principale de représenter ces établissements publics au niveau national et d'assurer une cohérence d'action dans la gestion des ressources humaines des collectivités locales. Elle est dirigée par un conseil d'administration composé de 40 membres, Présidents ou administrateurs délégués des centres de gestion, qui a pour mission :

- Mettre en œuvre les orientations générales tracées par l'Assemblée Générale
- Gérer les affaires communes à l'ensemble des Centres de Gestion
- Désigner en son sein les membres du Bureau au scrutin secret à la majorité des présents et représentés
- Décider de la création des emplois nécessaires au bon fonctionnement de la Fédération et fixer le niveau initial des rémunérations afférentes à ces emplois sur proposition du Bureau
- Établir le projet de Règlement Intérieur pour préciser ou, au besoin compléter, certaines dispositions statutaires qui ne sera applicable qu'après approbation de l'Assemblée Générale

Il convient donc que le conseil d'administration désigne un représentant ainsi qu'un suppléant pour siéger au conseil d'administration de la FNCDG.

Le **GIP informatique** des centres de gestion a été constitué entre la FNCDG et les différents CDG adhérents.

Le centre de gestion de la Marne a adhéré au GIP informatique par délibération 2019-34.

Le GIP informatique travaille sur la mutualisation et le développement des outils informatiques pour les centres de gestion adhérents.

Chaque adhérent doit désigner un représentant, ainsi qu'un suppléant, afin de siéger à l'assemblée générale du GIP informatique.

Il convient donc que le conseil d'administration désigne un représentant ainsi qu'un suppléant pour siéger à l'assemblée générale du GIP informatique.

Après délibération, le Conseil d'Administration désigne à l'unanimité la représentation suivante à la FNCDG et au GIP informatique :

- ✓ **Représentant : Patrice VALENTIN, Président du CDG de la Marne, Maire d'ESTERNAY**
- ✓ **Suppléant : Jean Marc GERARD, Vice-Président de la CC Vitry Champagne et Der**

Pour extrait conforme,

Le Président, Patrice VALENTIN

Le Président certifie le caractère
exécutoire de la présente
délibération reçue à la Préfecture
le et affichée le